AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE BOUCHES-DU-RHÔNE

En Direct
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Publi information 13

N° 28 - 20 novembre 2020

ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

Edito

Il est plus que jamais important de connaître précisément les prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur notre département.
Le partage de l'eau entre les usagers est au cœur des discussions avec les services de l'État, les gestionnaires des milieux aquatiques et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.
C'est pour cela que la Chambre d'agriculture 13 initie une nouvelle procédure mandataire pour régulariser vos ouvrages et prélèvements d'eau.
Il est encore temps, alors déclarez vos prélèvements si vous voulez les préserver durablement pour votre exploitation agricole.

Patrick LÉVÊQUE, Président de la Chambre d'agriculture 13.

En bref...

Emergence d'un GIEE : Automatisation de l'irrigation gravitaire en Crau

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône accompagne l'ASA de la Haute Crau dans un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental. Ce groupe composé d'au minimum six producteurs de Foin de Crau aura pour objectif d'acquérir des méthodes et des compétences sur des pratiques innovantes d'irrigation gravitaire. Des partenaires scientifiques comme Montpellier SupAgro feront partie des échanges. Cet accompagnement sera réalisé entre octobre 2020 et avril 2021.

Votre contact : Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09
l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Restrictions sécheresse de cet été

Durant l'été, notre département a été placé en vigilance sècheresse puis certains sous bassins versants ont fait l'objet de restrictions de prélèvement, allant parfois jusqu'à l'interdiction. Pour l'agriculture, les effets de ces arrêtés n'ont eu des impacts que relativement limités, du fait de la survenue tardive des restrictions et de ressource dites « maîtrisées » (réseaux de la SCP ou canaux de Durance). La réserve agricole de 200 millions de m³ du barrage de Serre-Ponçon n'a été que très peu sollicitée, les débits de la Durance étant restés au beau fixe.

Votre contact : Christelle MACÉ : 06 30 33 31 10 - c.mace@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Chiffre clef

1 580

C'est le débit moyen du Rhône en m³/s mesuré à la station de Tarascon (source Banque Hydro station V7200015)

L'Étude CNR sur les prélèvements d'eau dans le Rhône est lancée !

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été missionnée par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour enquêter sur les prélèvements d'eau dans le Rhône. Ce travail est réalisé sur l'ensemble du linéaire du Rhône, de la frontière avec la Suisse jusqu'à la mer, par les Chambres d'agriculture. L'objectif de ces enquêtes est de mieux connaître les débits prélevés par l'agriculture, mais aussi les besoins en eau actuels et futurs.
Dans notre département c'est environ 120 points de prélèvements collectifs (via associations syndicales d'irrigations) et individuels dans le fleuve et sa nappe qui permettent aujourd'hui à l'agriculture rhodanienne de pouvoir irriguer. La Chambre d'agriculture, via un questionnaire d'enquête, réalise un état des lieux de ces prélèvements en eau auprès de chaque irrigant. Les échanges autour de ce questionnaire permettent notamment de faire ressortir les spécificités et problématiques de ces prélèvements dans le Rhône : restitution de la majeure partie des volumes au Rhône et milieux naturels (marais, lagunes,...), remontées de sel dans le fleuve via le biseau salé en lien avec les étiages et les conditions climatiques, changement climatique et pistes d'adaptation, besoins de modernisation de certains réseaux d'irrigation et stations de pompage.
Le territoire de la Camargue a été façonné par la gestion humaine de l'eau : de la gestion des marais, en passant par la lutte contre les inondations grâce à la pratique de la submersion des vignes.
Désormais, la riziculture est la garante des apports en eau dans le delta, où le vent, le sel et le soleil réduiraient considérablement la richesse agricole et naturelle de ce territoire. Aujourd'hui, ce sont notamment environ 13 000 ha de riz qui permettent au Rhône de faire vivre la Camargue, mais également la viticulture, les cultures maraîchères, les marais... Une ressource précieuse et des besoins pour notre territoire qu'il nous faut aujourd'hui mieux connaître et faire reconnaître.

Vos contacts : Christelle MACÉ :
06 30 33 31 10
c.mace@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Sylvain ARNAUDET - DATTY :
06 88 84 55 43
s.arnaudet@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Focus

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Depuis 1934, l'État a confié à la CNR, l'aménagement et l'exploitation du Rhône à travers trois missions historiques :
- La production électrique (barrages, sites éoliens et photovoltaïques...) ;
- Le transport fluvial ;
- L'irrigation des terres agricoles.

La CNR est une entreprise contrôlée par l'État, dont la concession du Rhône devrait prendre fin au 31 décembre 2023. Un débat public est en cours pour une éventuelle prolongation de 18 ans de cette concession (jusqu'à fin 2041), ainsi qu'une extension géographique du domaine concédé, qui engloberait ainsi l'ensemble du Rhône dans notre département.
La CNR a aussi la particularité de mettre en œuvre des missions d'intérêt général via des plans sur cinq ans : énergie et mobilité durable, ressource en eau et biodiversité, transport fluvial, développements économique et touristique et agriculture. C'est la production électrique qui permet à la CNR de financer ses autres missions.

Déclarez vos prélèvements d'eau à usage agricole

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été mandatée par la DDTM 13 pour une dernière procédure de régularisation des forages agricoles et des prélèvements en eau.
Tous les ouvrages sont concernés par cette démarche : création d'un forage ou puits, remise en état d'un ouvrage existant ou ouvrage non utilisé.
De plus, il est devenu obligatoire pour les déclarations PAC, les labélisations HVE, GlobalGap, ..., d'avoir l'ensemble des prélèvements déclarés auprès de la DDTM13.
La Chambre d'agriculture vous propose une démarche groupée pour diminuer les coûts d'études et vous faciliter les démarches administratives. Le montant d'une déclaration jusqu'à 10 ouvrages de prélèvement est de 400 € (500 € à partir du 11ème).
Tous les prélèvements d'eau à usage agricole supérieurs à 1 000 m³/an sont concernés.

Vos contacts :
Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09
l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Sylvain ARNAUDET - DATTY : 06 88 84 55 43
s.arnaudet@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

Sensibilisation au changement climatique
La Chambre d'agriculture a réalisé un module de formation à distance sur la sensibilisation au changement climatique. Ce module est composé de 3 cours : une présentation sur les observations de ce changement au niveau mondial et national, les causes et les répercussions sur le monde agricole et enfin une présentation de pistes d'adaptations et d'atténuation au changement climatique.
Une journée de formation sur le Changement climatique sera organisée en février 2021, où vous seront présentés des cas concrets d'adaptation.

Votre contact : Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09 - l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Découvrez l'ensemble de nos formations sur : www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former ou contactez-nous au 04 42 23 86 22.

Des prestations sur mesure

Pour bénéficier d'une dérogation afin de disposer d'une eau au tarif agricole, la Chambre d'Agriculture :
- réalise une analyse de vos besoins et de votre situation professionnelle ;
- constitue un dossier technique ;
- étudie le dossier et le soumet pour avis aux élus de la Chambre d'agriculture.

Votre contact : Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09
l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.

Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur www.facebook.com/agri13

Chambre d'agriculture 13. 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30).
www.chambre-agriculture13.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE — SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221 — AFNOR CERTIFICATION — www.afnor.org Conseil-Formation

La certification vous assure la qualité de notre service.
La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.